L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, rue Ste Ann, entre Chartres et Bourbon.

NOUVELLES-ORLEANS.

JEUDI, 12 MAI 1880.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 12 mai.—Temperature—vents du nord-est au sud-est, temps au pluvieux, ciel partiellement couvert, baisse du baromètre et pendant de la pluie.

Température du 12 mai 1880.

Thermomètre de C. Durame, Opticien.	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	72	22
Midi	81	27
3 P. M.	82	28
6 P. M.	90	27

Bulletins météorologiques.

Mercredi, 12 mai, 7 h. 50 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Augusta, Ga.	69	Louisville, Ky.	79
Atlanta	62	Memphis, Tenn.	80
Galveston, Tex.	62	Mobile, Ala.	83
Cairo, Ill.	66	Montgomery, Ala.	85
Chattanooga, Tenn.	65	Nashville, Tenn.	84
Charleston, S. C.	75	New Orleans, La.	83
Davenport, Iowa	77	Omaha, Neb.	81
Dubuque, Iowa	71	Pensacola, Fla.	78
Galveston, Tenn.	68	Savannah, Ga.	78
Indianola, Tex.	63	Shreveport, La.	81
Keokuk, Iowa	74	Vicksburg, Miss.	80
Key West, Fla.	84	St Paul, Minn.	78
La Crosse, Wi.	71	Yankton, Dak.	80
Leavenworth, Kas.	67	Yankton, D. T.	—

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (zero du pied-de-roi).

Augusta	7.01	Nashville, Tenn	6 05
Cairo, Ill.	20.06	New Orleans*	1.10
Chattanooga, T.	14.07	Omaha, Neb.	7.03
Florence, Ala.	8 2 1	Pittsburgh, Pa.	2 1
Keokuk, Iowa	9.66	Shreveport, La.	12 07
La Crosse, Wis.	7.02	St Louis, Mo.	18.03
Leavenworth, K.	6.06	Vicksburg, Miss.	6.00
Louisville, Ky.	8.03	Yankton, Dak	40 08
Memphis, Tenn	26.01	Yankton	—

*Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

GEORGE H. DERR,
Sergent Signal Corps. U. S. A.

Mortalité, Nouvelle-Orléans et décès inscrits au Bureau de Santé pendant les dernières vingt-quatre heures :

Mariages—Jos Nicholas à Mlle A. M. Mitchell, A. Rivière à Mlle R. M. R. Lovie, Anthony Nelson à Mlle Mary Jones, C. A. Schodel à Mlle A. Kettenman, L. H. Zumsteiling à Mlle S. Oses, Henry Gray à Mlle E. Yeots.

Naissances—Mme A. Robert, une fille, 10 mars, Mme J. A. Rouyer, une fille, 8 mai, J. H. Smith, une fille, 1er avril, Charlie Wilson, un garçon, 7 mai, F. J. Fischer, un garçon, 6 avril, W. Flak, une fille, 11 avril.

Décès—Rosy M. E. Burdess, c, 7 jours, No 30 Sud-Rampart, Jacques Roth, 72 ans, 8 mai, W. H. Schroeder, 3 mois, rue Grande-Hommes, près Esplanade, Mme Jenny L. Williams, 22 ans, Philip McGibney, 27 ans, Algier, Mme Ellen Robinson, 85 ans, No 198 rue Sophie, Florian Hewlett, 48 ans, No 221 Nord Derbigny, M. E. Lagrotta, No 67 rue Dupré, près Sainte Anne, Marguerite Sistani, couleur, 1 an, No 114 rue St Pierre, J. J. Montreuil, couleur, 65 ans, rue Labadie, près Miro, R. W. Miller, 18 mois, rue Remar, près St Antoine, John Y. Bara, 10 mois, rue Moreau, près de la rue des Français.

Revue et inspection.—Le gouverneur Wiltz, suivi de son état-major, a passé en revue, hier après-midi, dans la rue du Canal, la première division de la Garde Nationale de l'Etat, composée du premier d'infanterie, colonel Meyer; du régiment d'artillerie d'Orléans, colonel A. J. Bechemin; du régiment d'artillerie légère de la Louisiane, colonel G. Lefebvre Jr; du deuxième d'infanterie, lieutenant-colonel J. D. Hill; du bataillon Washington Artillery, lieutenant-colonel J. B. Richardson; du bataillon allemand, lieutenant-colonel George E. Braughn.

Le bataillon Crescent City a été exonéré à cause des exercices qu'il fait en ce moment.

Après la revue, les troupes ont paradé dans les principales rues de la ville, et se sont fait remarquer par leur bonne tenue.

Les incendies à bord des steamers et des navires chargés de coton.—Deux lettres importantes.—On s'occupe, fréquemment, dans notre ville et ailleurs, à bord des steamers et des navires chargés de coton. On en trouvera la preuve dans les communications que M. Patton a reçues hier matin, et que nous traduisons de l'anglais.

Etat de la Louisiane.
Bureau du gouverneur.
Nile-Orléans, 12 mai 1880.

A l'Hon. I. W. Patton, maire.

Cher monsieur—Le gouverneur me charge de vous transmettre une lettre du secrétaire d'Etat et vous prier de faire instituer une enquête au sujet des incendies qui éclatent fréquemment à bord des navires chargés de coton.

Il désirerait que vous voulussiez la bonté de lui envoyer les rapports qui pourront vous être adressés.

Je suis votre obéissant serviteur,
E. W. Halsey, Secrétaire.

Lettre du M. Evarts.

Washington, 9 avril 1880.

A Son Excellence Louis A. Wiltz, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, à la Nile-Orléans.

M. le gouverneur—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour votre information et votre considération, la copie d'une note que Sir Edward Thornton, le ministre anglais à Washington, a présentée, le 29 du mois dernier, par ordre de son gouvernement. Il est question d'une plainte du comité des Lloyds au sujet des pertes qu'occasionnent les incendies qui éclatent fréquemment, à bord de navires chargés de coton, dans les ports des Etats-Unis, surtout à Charleston et à la Nile-Orléans.

Je vous prie de me renseigner sur le résultat de vos enquêtes à ce sujet, afin que je le communique, le plus tôt possible, au ministre anglais. Je vous prie également de me donner votre opinion sur ce qu'il conviendrait de faire pour remédier au mal.

J'ai l'honneur d'être votre obéissant serviteur.

W. M. Evarts.

Lettre du ministre anglais.

Washington, 29 mars 1880.

Monsieur—Conformément aux instructions que j'ai reçues du marquis de Salisbury, j'ai l'honneur de vous faire l'attention du gouvernement des Etats-Unis sur une plainte du comité du Lloyds sur les pertes fréquentes qu'occasionnent des incendies à bord des navires chargés de coton, dans les ports des Etats-Unis, particulièrement à Charleston et à la Nile-Orléans. Les désastres ont lieu généralement tandis que les navires sont dans les ports et ont leurs chargements complets.

Les agents des Lloyds attribuent ces feux—particulièrement ceux qui se déclarent à Charleston et à la Nile-Orléans—aux incendiaires et à une grande négligence. Le comité a demandé que l'attention des autorités des Etats-Unis fût appelée sur la fréquence des désastres qui entraînent des pertes considérables des deux côtés de l'Océan.

J'ai l'honneur, etc.
Edward Thornton.

A l'Hon. John Hay.

Aux marins.—Nous avons reçu, hier soir, l'annonce suivante :

Bureaux de l'inspecteur des phares du Huitième *District*.

Nile-Orléans, Lne, 12 mai 1880.

AUX MARINS !

Les **bouées** siffantes automatiques qui se trouvent à la hauteur de la Passe Sud, en Louisiane, et de la barre de Galveston, au Texas, seront enlevées dans le courant de ce mois-ci, et replacées en octobre prochain.

Albert S. Barker,
Commandant, marine des Etats-Unis, et inspecteur des phares du huitième *district*.

Cours criminelles.—A la cour criminelle supérieure, Ben Lewis ou Ben John, accusé d'avoir, en janvier 1880, commis un vol avec effraction, Jules M. O. C. Blandin, aux Nos 230 et 232 de la rue des Champs-Elysées, a été déclaré coupable, mais recommandé à la clémence du juge.

A la première cour de district, Charles Ferguson, accusé de voies de fait, s'est reconnu coupable d'attaque. Il a été renvoyé en prison.

William Young, accusé de blessures, et W. M. Farris, accusé de vol, se sont déclarés innocents.

Le ministère public a renoncé à la poursuite de Lizzie Powell, accusée de blessures.

Barthélemy Gugatte, accusé d'avoir des billets d'une loterie non autorisée, a demandé que l'acte d'accusation fût annulé; le juge a repoussé la demande.

Le jugement d'Isaac Johnson, c., et de Landon Carriére c., accusés de vol, a commencé hier matin.

Nominations.—Hier, le gouverneur a fait les nominations suivantes : Wm. A. Shaffer, membre du jury de police du deuxième ward de la paroisse Terrebonne, en remplacement de John J. Shaffer, démissionnaire ;

Robert W. Allen, juge de paix du troisième ward, paroisse Ste-Marie, en remplacement de Wm. M. Gregor, qui a quitté la paroisse ;

Harold Newhauser, inspecteur de police et gardien de la paroisse Ouachita ;

A. D. Russel, membre du jury de police de la paroisse Ouachita ;

Champe Hosman, surintendant du nettoyage général et du chemin public, paroisse d'Orléans.

Société d'artistes et d'amateurs.—La société d'artistes et d'amateurs s'est réunie, hier soir, à sept heures et demie, dans le salon des dames à l'Hôtel St Charles.

M. Robert Mott présidait l'assemblée qui se composait de dames et de messieurs.

La constitution qui avait été soumise à un comité à la dernière séance, a été lue, puis adoptée.

MM. A. de Foublanque, Marion Baker, Théodore Moise, Marshall J. Smith Sr., Marshall Jr., E. M. Hudson et J. D. Coulter ont été nommés membres d'un comité chargé de préparer une charte.

Le comité chargé de recevoir les noms des personnes qui désirent faire partie de la société, se compose de MM. W. Pease, A. Molinery, Marshall J. Smith, Page Baker, Dr C. E. Kelly et H. Carpenter. M. Marshall J. Smith a été chargé de rédiger des constitutions.

A 9 heures et demie, la réunion, après avoir voté des remerciements à M. Rivers pour l'usage de son salon, à M. de Pédésque pour avoir préparé le constitution, s'est ajournée au mercredi, 26 mai.

Cours de district.—A la deuxième cour, le successeur de Thomas L. Wilkby et celle de Edward H. Wilson sont ouvertes.

Alfred et Benedict Schülin ont été demandés.

A la quatrième cour Mme E. B. Kemp réclame à J. B. Reed, la somme de $2,500.

Leonhard & Cie. réclament à Smith Bro. & Cie. $3,850.

A la cinquième cour, dans le procès que W. S. Campbell intentait à John P. H. Short, le juge a rendu un décret en faveur du demandeur pour $1,239,75

A la sixième cour, le juge Rightor a ordonné la mise en liberté de G. Sèpes, M. Pures et J. D. Alexandre, accusés de ventes de billets de loteries non-autorisées, et qui n'ayant pu fournir un cautionnement de $250 avaient été envoyés en prison.

Cour du juge Hiltemberger.—Henry Rieter, accusé par Louis et J. T. Rouyer, d'attaque dans une intention de meurtre, a été requis de fournir un cautionnement de $3,000, en attendant l'instruction.

George Malcolme et Annie Hall, accusés de n'avoir aucun moyen d'existence, ont dû fournir un cautionnement de $250.

Robert Gibson, accusé d'avoir troublé la paix et de s'être servi de langage obscène, a été requis de donner un cautionnement de $150 pour répondre de sa bonne conduite.

George et Willie Jackson, accusés de voies de fait, de bris de paix et de langage obscène, ont été acquittés.

Le lieutenant Wm Davis (de l'armée des Etats-Unis), accusé de l'homicide du caporal Ernest Wiethaken, a été acquitté, les témoignages ayant établi que c'était un accident, et le résultat de l'imprudence du défunt, qui s'était approché de la cible sur laquelle le lieutenant tirait dans le moment.

Jos. Tobin et Thos. Dowd, accusés de voies de fait sur deux officiers de police, ont été envoyés devant la cour criminelle supérieure. Cautionnement de $1,000.

Cour du juge Sheehan.—Le juge a acquitté W. J. Demarest et J. D. Wints—conducteur et ingénieur de la locomotive No 2 du N.-O. City Railroad Company—accusés de l'homicide de Mme Francis De Pretreto; Louis Apple, accusé d'abus de confiance et de détournement de fonds; Thos. Morgan, accusé d'attaque à main armée et John McGrail, accusés de voies de fait.

Sam Brown, pour menace, a été requis de fournir un cautionnement de $250. Le défaut de cautionnement il passera vingt jours au prison.

Eliza Hammond, Thos Ferguson, Hugh J. Conners, accusés d'ivrognerie, ont été condamnés à une amende de $5 ou à dix jours de prison de paroisse.

Agnes Williams, Jane Roberson et Jack William, pour bris de paix, ont été condamnés, la première, à $5 d'amende ou à dix jours de prison, les deux autres à $10 d'amende ou à vingt jours de prison.

Suicide.—Hier soir, à huit heures, Mme Julia Kelley, femme de M. D. G. Kelley, âgée de 46 ans, s'est suicidé chez elle, au coin des rues Baronne et Gén. Taylor, en se pendant avec une corde.

Paragraphes.—Hier matin, un feu dans la cheminée d'une maison à étage située au coin des rues Euphrosine et Franklin, appartenant à M. Michael Ryan et habitée par des personnes de couleur, s'est communiqué au toit et l'a légèrement endommagé.

—Un jeune homme du nom d'Henry Reiter s'était querellé avec le fils de J. T. Rouyer, peintre, et lui avait porté un coup de rasoir au bras; le père du blessé l'a rencontré, hier matin, et lui en a fait des reproches; il s'en est suivi une rixe entre eux. Après la rencontre M. Reiter est allé s'armer d'un revolver, et a tiré trois fois sur un groupe au milieu duquel était M. Rouyer, dans la rue des Remparts No 314, entre les rues Quartier et Esplanade, boutique de P. Rouch, tonnelier; personne, heureusement, n'a été atteint. M. Reiter s'est constitué prisonnier à la station du troisième peinct.

—Charles Brown est tombé, hier matin, du navire Knickerbocker, et s'est noyé.

—Les ruisseaux de la rue Johnson, entre les rues Bienville et Conti, sont très sales.

—Il a été encaissé, à la sous-trésorerie fédérale, depuis le dernier rapport, $29,194 81, dont $8,177 70 provenant du département du revenu intérieur, $1,862 en or, $3,120 58 en argent, et $2,927, en billets, provenant de la douane, $12,541 39 du bureau de poste, $515 81 de différentes sources.

—Le collector Badger est averti, de Washington, que l'allocation annuelle pour le gaz, le combustible et l'eau de la douane est épuisée depuis le 12 de ce mois; que le gouvernement ne paiera pas les comptes, à moins que le Congrès ne vote la somme nécessaire.

—L'avocat de la ville est appelé à donner son opinion sur le mémoire par lequel la compagnie du chemin de fer de la rue Collège demande que les autorités municipales déclarent forfaite la charte de la compagnie du chemin de fer de la rue St Charles.

—La cour de circuit des Etats-Unis ne siégera que lundi prochain.

—Le juge de la cinquième cour de district a décidé qu'une maison de commerce établie dans un autre Etat ne peut pas être amenée devant lui par une citation remise à un associé qui est de passage à la Nouvelle-Orléans.

—Un ordre que notre Cour Suprême vient de lancer diminuera de beaucoup les frais des appels.

—Jules Gennard, cordonnier, a été amené à la station Trémé. On l'accuse de s'être enivré, d'avoir troublé la paix et menacé de mettre le feu à la maison de M. V. Roux.

—Harris, petit garçon de couleur, a déplacé l'aiguille ou rail mobile du chemin de fer du Fort Espagnol, dans la rue du Bassin, entre les rues Douane et Bienville, ce qui a fait dérailler une locomotive. Le capitaine Broadhead a porté plainte contre l'enfant.

—L'Eureka Benevolent Association—Société de bienfaisance—donne un grand pique-nique, le mercredi, 19 du courant, à l'Oakland Park. Le prix du billet est de 25 sous.

—La fête au profit de l'Asile des orphelins allemands protestants a lieu, dimanche et lundi prochains, 16 et 17 du courant, aux Fair Grounds. L'ouverture est fixée à 3 heures précises de l'après-midi.

—Les Demoiselles de l'Ecole Française dirigée par les Sœurs de la Merci donnent une soirée vendredi prochain, 14 mai, à 7 heures p. m., à la salle St-Alphonse, encoignure St-André et Constance. Elles jueront, à cette occasion, un drame historique—"Mary Beatrice and her stepdaughters, the uncrowned and the crowned"—par l'auteur de "Life of Catherine McAuley."

—Susan White, Agnes Williams et Jane Robinson, toutes de couleur, ont été arrêtées dans la rue Poydras, entre les rues Franklin et Liberté. Elles sont accusées de s'être battues et d'avoir troublé la paix.

—Sophie Hird, Ellen Quinn et Jack Williams, pour avoir troublé la paix dans la rue Dryades, près la rue Gravier, ont été arrêtés.

—La carcasse d'un chien est en putréfaction dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Thalie et Thérèse. L'officier Mellin, dit qu'il a insisté pour que le conducteur de la charrette à immondices l'enlevât, mais le conducteur s'y est refusé et la carcasse est encore au même endroit.

—Henry Ross, couleur, a été arrêté à l'encoignure des rues Derbigny et Conti. M. Victor Richards l'accuse d'ivrognerie et de tentative de viol sur la personne de sa fille Odette Richards.

—G. L. Chenault et Ed. Johnson ont été arrêtés dans la rue Victoire, près de la rue des Fossés; ils sont accusés de voies de fait sur deux officiers de police, qui ont été envoyés devant la cour criminelle supérieure. Cautionnement de $1,000.

Cour du juge Spencer.—Le juge a acquitté W. J. Demarest et J. D. Wints—conducteur et ingénieur de la locomotive No 2 du N.-O. City Railroad Company—accusés de l'homicide de Mme Francis De Pretreto; Louis Apple, accusé d'abus de confiance et de détournement de fonds; Thos. Morgan, accusé d'attaque à main armée et John McGrail, accusés de voies de fait.

Sam Brown, pour menace, a été requis de fournir un cautionnement de $250. Le défaut de cautionnement il passera vingt jours au prison.

Eliza Hammond, Thos Ferguson, Hugh J. Conners, accusés d'ivrognerie, ont été condamnés à une amende de $5 ou à dix jours de prison de paroisse.

Agnes Williams, Jane Roberson et Jack William, pour bris de paix, ont été condamnés, la première, à $5 d'amende ou à dix jours de prison, les deux autres à $10 d'amende ou à vingt jours de prison.

Suicide.—Hier soir, à huit heures, Mme Julia Kelley, femme de M. D. G. Kelley, âgée de 46 ans, s'est suicidé chez elle, au coin des rues Baronne et Gén. Taylor, en se pendant avec une corde.

Paragraphes.—Hier matin, un feu dans la cheminée d'une maison à étage située au coin des rues Euphrosine et Franklin, appartenant à M. Michael Ryan et habitée par des personnes de couleur, s'est communiqué au toit et l'a légèrement endommagé.

—Un jeune homme du nom d'Henry Reiter s'était querellé avec le fils de J. T. Rouyer, peintre, et lui avait porté un coup de rasoir au bras; le père du blessé l'a rencontré, hier matin, et lui en a fait des reproches; il s'en est suivi une rixe entre eux. Après la rencontre M. Reiter est allé s'armer d'un revolver, et a tiré trois fois sur un groupe au milieu duquel était M. Rouyer, dans la rue des Remparts No 314, entre les rues Quartier et Esplanade, boutique de P. Rouch, tonnelier; personne, heureusement, n'a été atteint. M. Reiter s'est constitué prisonnier à la station du troisième peinct.

—Charles Brown est tombé, hier matin, du navire Knickerbocker, et s'est noyé.

—Les ruisseaux de la rue Johnson, entre les rues Bienville et Conti, sont très sales.

—Il a été encaissé, à la sous-trésorerie fédérale, depuis le dernier rapport, $29,194 81, dont $8,177 70 provenant du département du revenu intérieur, $1,862 en or, $3,120 58 en argent, et $2,927, en billets, provenant de la douane, $12,541 39 du bureau de poste, $515 81 de différentes sources.

—Le collector Badger est averti, de Washington, que l'allocation annuelle pour le gaz, le combustible et l'eau de la douane est épuisée depuis le 12 de ce mois; que le gouvernement ne paiera pas les comptes, à moins que le Congrès ne vote la somme nécessaire.

—L'avocat de la ville est appelé à donner son opinion sur le mémoire par lequel la compagnie du chemin de fer de la rue Collège demande que les autorités municipales déclarent forfaite la charte de la compagnie du chemin de fer de la rue St Charles.

—La cour de circuit des Etats-Unis ne siégera que lundi prochain.

—Le juge de la cinquième cour de district a décidé qu'une maison de commerce établie dans un autre Etat ne peut pas être amenée devant lui par une citation remise à un associé qui est de passage à la Nouvelle-Orléans.

—Un ordre que notre Cour Suprême vient de lancer diminuera de beaucoup les frais des appels.

—Jules Gennard, cordonnier, a été amené à la station Trémé. On l'accuse de s'être enivré, d'avoir troublé la paix et menacé de mettre le feu à la maison de M. V. Roux.

—Harris, petit garçon de couleur, a déplacé l'aiguille ou rail mobile du chemin de fer du Fort Espagnol, dans la rue du Bassin, entre les rues Douane et Bienville, ce qui a fait dérailler une locomotive. Le capitaine Broadhead a porté plainte contre l'enfant.

—L'Eureka Benevolent Association—Société de bienfaisance—donne un grand pique-nique, le mercredi, 19 du courant, à l'Oakland Park. Le prix du billet est de 25 sous.

—La fête au profit de l'Asile des orphelins allemands protestants a lieu, dimanche et lundi prochains, 16 et 17 du courant, aux Fair Grounds. L'ouverture est fixée à 3 heures précises de l'après-midi.

—Les Demoiselles de l'Ecole Française dirigée par les Sœurs de la Merci donnent une soirée vendredi prochain, 14 mai, à 7 heures p. m., à la salle St-Alphonse, encoignure St-André et Constance. Elles jueront, à cette occasion, un drame historique—"Mary Beatrice and her stepdaughters, the uncrowned and the crowned"—par l'auteur de "Life of Catherine McAuley."

—Susan White, Agnes Williams et Jane Robinson, toutes de couleur, ont été arrêtées dans la rue Poydras, entre les rues Franklin et Liberté. Elles sont accusées de s'être battues et d'avoir troublé la paix.

—Sophie Hird, Ellen Quinn et Jack Williams, pour avoir troublé la paix dans la rue Dryades, près la rue Gravier, ont été arrêtés.

—La carcasse d'un chien est en putréfaction dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Thalie et Thérèse. L'officier Mellin, dit qu'il a insisté pour que le conducteur de la charrette à immondices l'enlevât, mais le conducteur s'y est refusé et la carcasse est encore au même endroit.

—Henry Ross, couleur, a été arrêté à l'encoignure des rues Derbigny et Conti. M. Victor Richards l'accuse d'ivrognerie et de tentative de viol sur la personne de sa fille Odette Richards.

—G. L. Chenault et Ed. Johnson ont été arrêtés dans la rue Victoire, près de la rue des Fossés; ils sont accusés de voies de fait sur deux officiers de police, qui ont été envoyés devant la cour criminelle supérieure. Cautionnement de $1,000.

—Hier soir, à minuit, Wm. Smith, couleur, a été arrêté à l'encoignure des rues Dryades et Perdido. Il est accusé de voies de fait et de menaces.

—Hier, à trois heures et demie, un incendie s'est déclaré dans les dépendances d'une maison située au coin des rues Marais et Maurice, appartenant à Mme Vve Sarmenin et occupée par M. Louis Dérès. La bâtisse qui n'est pas assurée a été entièrement détruite.

—M. E. D. Chandwick en prenant les cars de la Mobile hier, à cinq heures de l'après-midi a oublié ses valises sur le banc au dépôt du cars ; s'en étant aperçu il est descendu pour aller la chercher, mais à son grand désappointement quelqu'un l'avait prise.

—Hier, le coroner Markey, en présence du jury, a terminé l'enquête sur la mort de Mme C. Benoit, survenue au Lac, à l'extrémité du Nouveau Canal. Le verdict dit que Mme Benoit est morte des suites de blessures faites en tombant d'une commode.

Bureau d'Education Publique de l'Etat.—La réunion du conseil de direction des écoles publiques et gratuites de l'Etat a eu lieu hier, dans les bureaux du surintendant d'Etat.

Un conseil de sept directeurs a été nommé dans chacune des paroisses, puis la réunion s'est ajournée à aujourd'hui, à onze heures du matin.

Vol.—Des voleurs se sont introduits dans la résidence de Mme White, rue des No. 135 de la rue Troisième et y ont enlevé du argenterie et une somme d'argent, le tout évaluné à mille piastres.

Vente inscrites au bureau de l'huissier des ventes :

David Wallace (vente de shérif) à D. R. Carroll deux terrains et bâtisses, 32x158, rue Laharpe, entre Rocheblave et Dorgenois.....$625

Angelo Lassia à Angelo Cuzzo, un terrain et bâtisses, 42x70, rue Hendee, entre Jefferson.....$5800

Mme à Xavier Lagrange un terrain et bâtisses $2x61, rue Jefferson, entre Charters et Dauphine.....$625

Mme à Henry R. Pitcher, 1. Un terrain et bâtisses, 27x46, rue Jefferson, entre Clay et Delaigle. 2. Un terrain et bâtisses, 29x46, rue St-Jean Baptiste, entre Pauline.....$1850

Mme Marguerite à Wm Deschler un terrain et bâtisses, 41x64, rue St-Jean Baptiste, près Pauline.....$125

Succession de G. Weichner à Louis Weichner : 1. Trois terrains avec bâtisses, encoignure entre les rues Delaigle, Dauphine, St-Bernard, Bend d'O'Reilly; 2. Sept terrains avec bâtisses, compris entre les bâtisses susdites et celle-ci-dessus.....$300

Mme à Mme Mary Ann, un terrain avec bâtisses, 21x230, rue Toulouse, entre Dauphine et Bienville.....$6,000

Mme Mary Hall à Mme Mary J. Hardie, un terrain avec bâtisses, 31x127, rue St-Thomas, entre Orange et Richard.....$2,000

J. L. Lamant à Eugène Lamant : 1. Un terrain avec bâtisses, 30x92, rue Remparts, entre St-Pierre et Toulouse; 2. Un terrain avec bâtisses, 34x103, rue Pauline, entre Hôpital et Ursulines; 3. Quatre terrains avec bâtisses, 29x106, Chemin du Bayou, près Bonne; 4. Un terrain avec bâtisses, 32x100, rue Gasquet, entre Clairborne.....$600

John Bright et autres à R. G. Cardwell, un terrain et bâtisses, 27x109, rue Gasquet, entre Roman et Prieur.....$1,050

Mme Eugène à James Meade, un terrain et bâtisses, 29x149, rue Prytanée, entre Prytanée et Promenade Carondelet.....$400

Mme E. G. Merritt à F. F. Howard, un terrain et bâtisses, 26x103, rue St-Charles, entre Clio et Erato.....$2,525

La comble de la méchanceté : consoliter de ne pas se chanser à l'Etoile Rouge.

Pour l'oreiller sanitaire et traversin, pour sommiers—matelas de mousse et de plumes, allez au palais de meubles de Fabbard, au coin des rues Remparts et Perdido.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session régulière de 1880.

No 74.] LOI

Pour autoriser la ville de la Nouvelle Orléans à convertir sa dette flottante; à faire une émission de bons en primes; à rendre ces bons recevables pour certaines taxes arriérées et pour le prix d'achat de propriétés vendues pour certaines taxes arriérées ou autrement; pour fixer un intérêt sur ces bons et pour leur payement ultérieur.

Attendu que l'article 254 de la Constitution dit que l'Assemblée Générale, à sa prochaine session, après l'adoption de cette Constitution décrétera telle législation qui pourra être nécessaire pour liquider la dette de la ville de la Nouvelle-Orléans et pour appliquer ses biens actifs au payement de cette dette ; et

Attendu que les ressources de la dite ville, dont les titres ne sont pas capitalisés, bien qu'admises et reconnues, sont sans aucun certificat de transfert de ces dettes et sont par là dans une position défavorable et injuste; et

Attendu que la dernière convention constitutionnelle a autorisé la conversion de la dette flottante de l'Etat en bons de 3 pour 400, recevables pour taxes arriérées et licences, indiquant ainsi un plan sage et équitable pour la liquidation de dettes semblables;

Section. 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane que le gouvernement municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, par, par la présente autorisé à émettre, de temps à autre, comme il peut en être requis, des bons de la dénomination de cinq piastres ($5) ayant dix ans à courir du premier jour de juillet 1880, portant intérêt au taux de trois (3) pour cent par an, payables à l'hôtel de ville de la Nouvelle-Orléans et avec des coupons semi-annuels y attachés.

Sec. 2. Il est décrété en outre etc., que les dites séries de bons ne seront pas émises de manière à excéder le montant de la dette flottante valide de la ville, y compris celle d'école, les certificats ou ordres qui étaient dûs au 1er janvier 1880, et qu'elles ne seront émises, employées et échangées que conformément aux dispositions de cette loi.

Sec. 3. Il est décrété en outre etc., que les dite bons pourront être émis pour payer la dette valide non capitalisée de la dite ville et les salaires non payés des professeurs et des institutrices et les frais des cours publiques depuis 1872 et avant le 1er de janvier 1880 ; qu'aucun coupon d'intérêt dû ou dû à jugement contre la dite ville de la Nile-Orléans ne soit converti en ces dite bons; et pourra en outre que les mandats de la police métropolitaine non certifiés émis dépassant le quota de la dite ville de la Nile-Orléans ne soient pas convertis en ces dite bons.

Sec. 4. Il est décrété en outre, etc., que le gouvernement municipal de la Nile Orléans pourvoira par des ordonnances à l'échange des dite bons pour la dette flottante telle qu'elle est mentionnée dans cette loi.

Sec. 5. Il est décrété en outre, etc., Que toutes les sommes reçues au trésor de la ville de la Nile Orléans pour taxes et licences dues à la ville avant le premier de janvier 1879, seront mises de côté et constituées un fonds spécial pour le paiement de l'intérêt sur les dite bons autorisés par cette loi et pour former un fonds d'amortissement afin de racheter les dite bons à maturité. Tout l'argent reçu par la dite ville pour taxes et licences non payées de l'année 1879 sera réuni au dit fonds pour le paiement de l'intérêt des dite bons et pour faire un fonds d'amortissement pour leur rachat, et le montant revenant de ces taxes et licences pour l'année 1879 ne sera ni employé ni dépensé pour aucun autre objet que celui qui est ici spécifié ; pourvu que s'il y a quelque dette flottante non payée pour l'année 1879, cette dette flottante pourra être payée avec l'argent provenant des taxes et licences de cette année.

Sec. 6. Il est décrété en outre, etc: que les bons à émettre, d'après les termes de cette loi, ainsi que les coupons d'intérêt y attachés, seront aussi recevables pour toutes taxes et licences dues à la dite ville avant le 1er janvier 1879. Les dite bons et coupons d'intérêts seront aussi recevables, en paiement du prix d'achat de toute propriété qui pourra être vendue par la ville pour taxes ou licences dues avant le 1er janvier 1879 ou qui pourra être autrement vendue, excepté pour taxes et licences exigibles subséquemment au 1er janvier 1879.

Sec. 7. Il est décrété en outre, etc: que le fonds d'amortissement ainsi formé pour le rachat de toute balance des dite bons qui pourront rester en souffrance à leur échéance sera établi et réglé en détail par ordonnance du gouvernement de la ville de la Nouvelle-Orléans; et si la collection des taxes et des licences non payées pour l'année 1879 est insuffisante pour faire face aux intérêts des dite bons, la dite ville comptera seulement le dû, et pourra faire face aux intérêts des dite bons, et qu'il a été autorisé jusqu'ici et ratifié par l'Assemblée Générale.

Sec. 8. Il est décrété en outre, etc. : Que toutes lois ou parties de lois en conflits avec la présente sont rappelées.

(Signé) R. H. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) S. D. MORNEY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 7 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Copie certifiée :
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

Le comble de la méchanceté : consoliter de ne pas se chanser à l'Etoile Rouge.

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

FRANCE.

La liberté de réunion discutée à la Chambre des Députés.

Paris, 12—La Chambre des Députés a discuté aujourd'hui la question de l'intervention de la police dans les assemblées publiques. La question a été renvoyée à un comité.

A une majorité de 231 contre 225 la Chambre a rejeté la clause qui donne aux préfets le pouvoir de disperser et d'interdire une assemblée, toutes les fois que des troubles sont à craindre.

Circulaire contre les communautés religieuses non autorisées.

Paris, 12—Une note semi-officielle a été envoyée aux journaux de la province, déclarant que les directeurs des communautés religieuses non autorisées commencent à attendre le délai fixé pour le décret, pour faire leur demande d'autorisation, et alors, en cas d'expulsion, provoquer la loi contre la violation du domicile et de la propriété privée.

Le gouvernement a pris des mesures pour faire face à cette situation. Aussitôt que les conseils de révision pour l'armée auront achevé leurs travaux, les préfets seront appelés à Paris pour recevoir des instructions verbales sur l'exécution des décrets.

Incendie à Bordeaux.

Bordeaux, 12—Un incendie fait rage depuis ce matin dans le vaste entrepôt de la rue Dauculan, le bâtiment est la propriété de la Chambre de Commerce. Il est rempli d'alcool, de rhum, d'absinthe et autres liquides. Il est presqu'impossible de venir à bout de l'incendie. L'école communale voisine est en grand danger.

Bordeaux, 12—Le dommage occasionné par le feu s'élève à deux millions.

Les Chartreux mécontent d'émigrer en Angleterre.

Londres, 12—Le correspondant parisien du Télégraphe dit qu'il est avéré que les Chartreux qui fabriquent la fameuse liqueur, ont résolu de suivre l'exemple des autres congrégations et de ne pas se conformer aux décrets contre les religieux. Ils transporteraient leur fabrique en Angleterre.

Le correspondant ajoute qu'ils paient par an un million d'impôt et distribuent 5,000,000 de francs aux pauvres.

La grève des ouvriers des docks.

Emigration en Amérique.

Liverpool, 12—La grève des travailleurs des docks, au vue d'une baisse des gages, n'a pas été autorisée par le comité exécutif des travailleurs. Comme la concession d'une hausse de 6 pences par jour a été référée à un arbitrage, la grève se terminera probablement bientôt par un rapport en faveur de la baisse.

Liverpool, 12—Les travailleurs des docks ont repris leurs travaux, en attendant la décision des arbitres. 2400 émigrants, de Belfast, et 1400, de Sligo, sont attendus vendredi, pour s'embarquer pour l'Amérique.

Les grèves de Blackburne.

Blackburn, 12—Un meeting de délégués de 125 villes du Nord, après avoir connu le résultat du meeting de conférence de Manchester, a résolu de recommander aux ouvriers de continuer les travaux.

Un meeting de 8000 ouvriers tisserans a résolu de se mettre en grève à Blackburn, de 27,000 à 35,000 ouvriers vont être jetés sur le pavé ce matin par suite de cette grève. Un grand nombre de villes du nord et du nord-est du Lancashire ont promis leur appui aux grévistes. On redoute des troubles; et l'on a pris des précautions en cas d'émeutes.

Manchester 12.—Le Manchester Guardian, dans son commercial, dit que la grève des ouvriers de Blackburne implique de la question de diminution des heures de travail qui va être soulevée dans d'autres districts du nord du Lancashire n'a pu exercer aucune influence sur le marché de Manchester.

L'approvisionnement des marchandises répond amplement aux demandes courantes, et les acheteurs ne s'attendent pas à ce que l'approvisionnement diviennent rare. L'ordre continue des fabricants d'Oldham demande une semaine de repos pour ses ateliers.

Commentaires du Times sur les œuvres de M. Gladstone.

Londres, 12—Le Times dit : la correspondance entre M. Gladstone et le comte Kairoly est probablement sans précédents dans les annales de la diplomatie moderne. Il est fort peu désirable qu'il se reproduise des occasions d'excuses telles qu'en fait M. Gladstone. Le langage de M. Gladstone à Midlothian n'étant pas explicite, devait rendre extrêmement difficile les rapports entre lui et le comte Kairoly.

Il devait en résulter soit une interruption de relations diplomatiques, soit un changement du représentant autrichien.

C'était ce qu'il fallait éviter. Heureusement cette difficulté vient d'être levée par l'amende honorable de M. Gladstone. Il n'en est p